



Les 7 et 8 décembre, le centre-bourg de la commune a connu une animation soutenue avec le Forum des Associations, organisé en simultané avec le Téléthon.

Chaque association présentait dans son local ou en mairie ses activités : les Cyclo-Randonneurs, les Joueurs de Cartes, le Football-Club, Loisirs et Culture, l'Amicale des Ecoles, le Club Nautique, le Club de Scrabble ou le Comité des Anciens qui avait transformé son local en estaminet de la belle époque.

La bourse aux jouets de la Joie de la Famille connut un réel succès durant les deux jours.

Au cours de sa déambulation, le public pouvait utiliser le matériel du club sénior des Dynamiques, découvrir les arcs et les cibles des Archers, s'initier au jeu d'échecs ou encore au badminton.

Le club d'athlétisme MSL organisa un Athlé-Kid pour les enfants ainsi qu'une course-relais familiale tandis que l'Orchestre des Jeunes de l'Ecole de Musique mit une belle ambiance le dimanche après-midi.

L'association de pêche, le Gardon Marpentois, proposait de ressentir les sensations du pêcheur qui attrape une belle prise grâce à une simulation électronique et le club d'Informatique Communication Electronique (ICE) émerveillait les visiteurs avec leurs robots fabriqués « maison » ou la télévision internationale des radio-amateurs.

Les Amis du Moulin ont vendu toutes leurs crêpes et les Meuniers d'Antan toute leur farine tandis que l'Amicale du Personnel Communal assurait le bar à pâtes et le stand pâtisserie.

Le samedi, un karaoké anima la soirée, les Bribeux assurant la gestion du bar durant ces deux jours.

La surprise du week-end fut incontestablement la découverte, pour le public, du groupe des majorettes, né il y a deux mois, et qui a visiblement conquis le public tant à la salle des sports qu'à la salle des fêtes, et dont l'accompagnement par l'Harmonie Communale, pour certaines danses, laisse présager de futures et fructueuses collaborations.

Un montant de 1 831 € a été remis à l'AFM Téléthon.

La municipalité adresse aux uns et aux autres ses chaleureux remerciements pour leur implication en faveur de la recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires.

Votre Maire,
Jean-Marie ALLAIN

Ouverture Forum
Orchestre des Jeunes

Nous contacter

Tél : 03.27.39.63.41
mairiedemarpent@gmail.com
<http://www.marpent.fr>

Dans ce numéro

EDITO	1
LA VIE DE LA MAIRIE	2
Histoire et Patrimoine	5
PHOTOS ANNONCES	6-19
LES BREVES	8
LA VIE DU VILLAGE	9
LA VIE DU CONSEIL	12
Espace des habitants	13
Info Assurance Maladie	14
LA VIE ASSOCIATIVE	15
ANNONCES	17

Comité de lecture

JM Allain, C Lavielle, B Legros,
A Delplanche

NAISSANCES

VANDEN BROECK Mélyna	17 octobre 2019
ABRAHAM Elina	5 novembre 2019
ABBAS Abdelkader	6 novembre 2019
GIRARD Lény	24 novembre 2019
JORE Lucas	1er décembre 2019
BOUZIN Milo	19 décembre 2019



MARIAGES

PLAISIR Laurent	FONTAINE Marie-Agnés	12 octobre 2019
------------------------	-----------------------------	------------------------

DECES

DELHAYE veuve DURIN Jeannine	29 octobre 2019	Née en 1929
BONNINGUES épouse CARLIER Marguerite	4 novembre 2019	Née en 1934
LANTOINE Georges	8 novembre 2019	Né en 1931
POULET veuve BRIHAYE Monique	11 novembre 2019	Née en 1930
DE POORTER veuve CORDONNIER Simonne	19 novembre 2019	Née en 1926
VINCENT Charles	25 novembre 2019	Né en 1922
MALAQUIN Daniel	4 décembre 2019	Né en 1925
LAURENCE veuve LEPREUX Gisèle	25 décembre 2019	Née en 1928

« pour les Marpentois décédés hors de la commune, nous en faisons état dans la mesure où la commune concernée nous a transmis l'acte ».

RECENSEMENT

Du 16 janvier au 15 février 2020 se déroulera sur la commune le recensement pour le compte de l'INSEE.

Le recensement intervient tous les cinq ans et permet de connaître l'évolution de la population et les caractéristiques de celle-ci.

Les six agents recenseurs habilités par la commune sont : Ophélie CARPENTIER, Angélique CROIX, Lydie RIVET, Chrystal ROBILLARD, Amandine VANAUTRYVE et Françoise VANAUTRYVE.

Ces personnes seront munies d'une carte officielle.

Nous rappelons que le recensement est obligatoire et vous remercions pour l'accueil que vous leur réserverez.

Logo of the French Republic (Liberté • Égalité • Fraternité) and the text "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE".

RECENSEMENT
de la population 2020

**Répondez sur internet,
c'est encore plus simple**

le-recensement-et-moi.fr
Du 16 janvier au 15 février 2020

ACCUEIL DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs pour les 6-16 ans fonctionnera du 17 février au 28 février 2020.

Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie.

Recensement Militaire

Les jeunes gens et les jeunes filles nés entre le **1er janvier et le 31 mars 2004** sont priés de se présenter en mairie, munis du livret de famille et de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile en vue de leur inscription sur les listes de recensement militaire.

Il s'agit d'une obligation légale, qui faute d'être accomplie par l'intéressé, ne lui permettra pas d'exercer certains droits ou formalités, comme l'inscription à un examen ou un concours (Baccalauréat par exemple), ou au permis de conduire ou encore de s'engager dans l'armée. Lors de son recensement à la mairie, il lui sera délivré un certificat servant à l'inscription aux examens. Suite au recensement, le jeune français sera convoqué automatiquement à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JADP) et ceci environ 12 mois après le recensement.

Lors de la JADP, il lui sera remis un certificat de participation à la JADP. Ce certificat est aussi obligatoire pour s'inscrire aux examens. Le jeune qui ne s'est pas fait recenser avant l'âge de 16 ans et 4 mois est dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en se présentant à la mairie.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Lors de la cérémonie du 11 novembre, le maire a souhaité mettre à l'honneur M. Robert Thébault, membre des Anciens Combattants jusqu'à la dissolution de l'association, l'an dernier.

Le maire a rappelé que M. Thébault fut toujours présent aux assemblées générales, aux cérémonies patriotiques, au rassemblement de la Toussaint et que, malgré la disparition de l'association, il a continué de rehausser de sa présence les différentes cérémonies du souvenir.

Pour ces raisons, la municipalité lui a décerné, sous les applaudissements de l'assistance, la médaille d'honneur de la ville.

M. Robert THEBAULT



ACCES A L'EMPLOI

Les élus ont reçu les représentants de l'association d'insertion « Passerelle » A2PI. (Association d'Activité Professionnelle à l'Insertion)

Celle-ci a choisi de s'installer à Marpent.

Animée par un ancien professionnel du bâtiment, cette association accueille des jeunes sortant de formation pour les placer sur des chantiers d'insertion (de préférence sur la commune) afin qu'ils aient toutes les chances de trouver le chemin du CDI.

GREVES

A deux reprises, la municipalité a mis en place le service d'accueil, prévu lorsque le taux d'enseignants grévistes dépasse la barre des 25 % (loi référencée 2008-790 du 20 août 2008).

Nos agents, en coordination avec M. Painchart, directeur du groupe scolaire et Mme. Nicol, adjointe aux écoles, ont assuré dans de bonnes conditions cet encadrement.

FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Les achats des fournitures administratives communales sont actuellement réalisés dans le cadre d'un marché dit, « à bons de commandes », mis en place par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS).

Ce marché arrivant à échéance, le maire a donné son accord pour la reconduction de celui-ci.

PREVENTIONS INONDATIONS

Suite à une réunion de travail en mairie, les services du Département ont réalisé des travaux le long de la voie express.

Cette intervention permettra de collecter les eaux de ruissellement du chemin de désenclavement pour les renvoyer vers la RD 649.

SAINT ELOI 2019

Une trentaine d'agents communaux ont participé à la cérémonie de la Saint – Eloi.

Le maire a salué les deux retraités de l'année, Jean-Michel Clause et Michel Lestarquy, et fait un point sur les contrats « Parcours Emploi Compétences ».

Après avoir félicité les agents qui ont suivi une formation et ceux qui ont bénéficié d'un avancement de grade, les grandes lignes des modalités de la promotion interne ont été rappelées.

Le maire a ensuite invité les agents qui s'interrogeraient sur les droits et obligations des fonctionnaires à consulter le déontologue du Centre de Gestion, mis en place avec la loi du 20 avril 2016.



St ELOI à la commune

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 et 22 MARS 2020

Inscription sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020.

Le scrutin est un « scrutin de liste », et le résultat est à la proportionnelle.

Le panachage est interdit. Le bulletin doit être déposé dans l'urne, sans rature, ni ajout.

Chaque bulletin de vote comporte deux listes de candidats :

- les candidats au conseil municipal
- Les candidats à l'intercommunalité

Bureaux de vote ouverts de 8 à 18 h.

Tout électeur doit présenter sa carte électorale et obligatoirement une pièce d'identité (avec photo).

Après contrôle de la carte électorale et de la pièce d'identité, l'électeur prend l'enveloppe et bulletins de vote.

L'électeur se rend dans l'isoloir, puis vers l'urne où il présente une nouvelle fois sa carte électorale et sa pièce d'identité.

A l'appel de son nom, il glisse son bulletin dans l'urne.

Ensuite, il émarge sur le registre et se voit rendre sa carte d'électeur revêtue du tampon.

Le sculpteur Jacques Pouillon

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de Jacques Pouillon, sculpteur de la statue de Saint-Eloi qui se trouve dans notre salle d'honneur.

Descendant d'une famille de sculpteurs marbriers de Cousolre, étudiant aux Beaux-Arts à l'époque, Jacques Pouillon sculpta le moule qui servit aux ouvriers de Baume-Marpent à couler cette superbe œuvre d'art.

Jacques Pouillon devint par la suite Grand Prix de Rome et fut mandaté par l'Etat Français pour édifier le mémorial de Fréjus, en hommage aux 423 morts, suite à la rupture du barrage de Malpasset le 2 décembre 1959.

Formé à la marbrerie familiale de Cousolre, il se spécialisa ensuite à Versailles dans les cheminées de style en marbre, activité aujourd'hui exercée par sa fille, Christine (Plus de détails sur le site internet : <https://www.pouillon.com/fr>).

L'entreprise Pouillon était l'une des plus importantes marbreries de Cousolre comme le relate Avit Duronsoy, l'ancien maire de Bellignies dans son ouvrage « de pierre et de marbre ».

En 1927, elle comptait une centaine d'ouvriers dont 14 sculpteurs !

Malheureusement, la concurrence des marbres sciés venus d'Italie, le manque de matières premières localement et la pénurie de main - d'œuvre qualifiée vont entraîner le déclin inexorable des grands centres de l'industrie marbrière.

Entre 1930 et 1940, les effectifs passent de 980 à 90 à Cousolre, de 450 à 30 à Bellignies et de 300 à 100 à Marpent.

En 1963, la marbrerie Pouillon, aujourd'hui disparue, ne comptait plus que 6 ouvriers.

LA RUE D'EN HAUT

Un membre de la société archéologique d'Avesnes sur Helpe, M. Jean-Claude Flory, nous a récemment interrogés sur l'existence d'une Rue d'en Haut à Marpent.

A l'appui de son questionnement, une ancienne photo faisant apparaître le magasin Fischer-Godin (épicerie, boucherie, chaussures) et l'identification de cette famille dans le recensement de 1906 comme résidant à la Rue d'en Haut à Marpent.

Une petite recherche dans le cadastre de 1842 permet effectivement de localiser cette Rue d'en Haut qui n'était autre que la rue partant de la mairie et montant vers Colleret.

Quant à la Rue d'en Bas, elle correspondait à l'actuelle Rue de la Place.



Rue d'en Haut



Cérémonie du 11 Novembre



ATHLETISME
Lucas GUERRIER



Harmonie au 11 Novembre



Halloween au centre des grands



Halloween chez les Marpinioux

Photos



Retraite Mme Hennebert (PMI)



Ciné des aînés



AG des Cyclos



Lecture par « Chat-lit, Chat-dit »



Les Dynamiques avec les enfants



Chat-lit, Chat-dit

PROJET « ALARM »

Un séminaire s'est tenu à la Gare Numérique sur le projet « ALARM » soutenu par l'Union Européenne et destiné à partager les connaissances des risques existants dans les différentes communes frontalières belges et françaises, à imaginer des modalités de collaboration pour mieux réagir en situation de catastrophe et à promouvoir une culture citoyenne de la sécurité civile.

Ce séminaire rassemblait des représentants de la Province du Hainaut, des services d'Incendie et de Secours du Nord, le chargé de mission de ces questions au cabinet du Préfet, des représentants de communes frontalières (Wattrelos, Tourcoing, La Longueville ...) et des élus des communes de Maing, La Flamengrie, Beaumont, Erquelinnes, Jeumont et Marpent.

Cet échange très intéressant a mis en relief les différences entre la politique des Plans Communaux de Sauvegarde en France (PCS) et celles des Plans d'Urgence et d'Intervention Communaux (PGUI) de nos amis belges.

DIAGNOSTIC CULTUREL

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre a organisé à la gare numérique de Jeumont une réunion dans le but d'établir un diagnostic culturel territorial sur les petites et moyennes communes du pôle jeumontois.

Pour Marpent, Alda Delplanche, conseillère déléguée à la culture et Jacqueline Loire, adjointe aux fêtes et cérémonies, étaient présentes.

BREVET DES COLLEGES

Le Collège Charles de Gaulle de Jeumont, a organisé, pour la seconde année consécutive, une cérémonie de remise des diplômes en présence des parents, des enseignants et des élus des communes concernées.

Comme l'an passé, étaient présents: M. Painchart, directeur du groupe scolaire Fostier-Lacore, Mme Nicol, adjointe aux écoles et les maires de Jeumont et de Marpent.



LOGEMENTS VIDES

23 propriétaires paient la taxe d'habitation sur les logements vacants (taxe votée par le conseil municipal pour les logements vides depuis au moins deux ans).

A ce propos, concernant le pavillon vacant à l'entrée de l'Orée du Bois, nous travaillons depuis plusieurs mois avec la famille et les services de tutelle.

La procédure de vente est en cours avec l'acheteur le plus offrant retenu par la tutelle.

AIDES AU LOGEMENT

1/ Vous êtes propriétaire et vous ne percevez pas plus que l'équivalent de 2 RSA.

Vous pouvez bénéficier de subventions pour vos travaux (Dispositif Départemental Habitat Solidarité).

2/ Vous avez plus de 60 ans et bénéficiez de l'APA. L'aide départementale peut atteindre jusqu'à 55 % du montant des travaux (aide plafonnée à 11 000 €).

Vous rapprocher des services de la mairie.

PHARMACIE

Bienvenue à notre nouveau pharmacien M. Guillaume VITTO, successeur de Mme BAUDRY à laquelle nous souhaitons, ainsi qu'à son époux, une paisible et joyeuse retraite.



MEDIATHEQUE

Le conseil de gestion de la médiathèque a fait le bilan annuel comme chaque année.

Le nombre total d'adhérents est de 115, dont 101 lecteurs pour un total d'emprunts de 467 ouvrages.

Les utilisateurs ponctuels du service d'aide numérique pour l'accès à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés ne sont pas comptabilisés.

Rappelons que ce service concerne notamment les cartes grises, les permis de conduire, qu'il est gratuit et réservé aux Marpentois.



CONSULTATION INFANTILE

Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI), assurent un suivi préventif de la santé de l'enfant.

Un médecin examine votre enfant, vérifie son développement, réalise les vaccinations...

Une puéricultrice apporte les conseils sur l'alimentation, le sommeil, l'hygiène, l'éveil...

Une psychologue vous permet, si vous le souhaitez, d'échanger en confidentialité sur les réactions et la communication avec votre enfant.

Lundi 2 décembre 2019, Mme Hennebert, puéricultrice de PMI assurait sa dernière consultation infantile à Marpent avant son départ en retraite.

La municipalité avait, à cette occasion, tenu à saluer Mme Hennebert et à la remercier pour son engagement au service de l'enfance.

Pendant près de 40 ans, elle a apporté un soutien et des conseils dans la prise en charge du nourrisson et du jeune enfant lors des consultations infantiles ou des visites à domicile.

A Marpent, la relève sera assurée par Mme Guille, puéricultrice, qui se tient à la disposition des familles.

En 2020, les consultations infantiles auront lieu le 1^{er} lundi du mois de 13h30 à 16h, rue de la Mairie, Ecole des filles.

TRANSPORTS EN COMMUN

Le maire avait saisi le SMTUS (Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre) pour déplacer l'arrêt de bus de la rue de la République vers le magasin PROXI.

Le SMTUS a approuvé cette idée.

C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance de cette décision qui prévoit dans un premier temps la délocalisation de l'arrêt (réalisé) et, dans un second temps, la création d'un arrêt avec un quai et un abri.

Cet aménagement sera de nature à mieux positionner le réseau en plein centre bourg, tout en renforçant ainsi son accessibilité et son image auprès de la population.

Remettre les transports en commun au cœur de la commune, c'est un excellent moyen de donner envie de les utiliser.

Dans le même temps, nous créons un petit pôle d'animation avec la supérette PROXI dont les interrelations avec l'arrêt ne peuvent être que positives.

Enfin, nous libérons quelques places de stationnement rue de la République, pour le plus grand plaisir des riverains, des chauffeurs de bus qui avaient beaucoup de mal à s'y garer et des automobilistes contraints de s'arrêter derrière le bus.



CINE DES AINES

Une quinzaine de séniors se sont replongés dans l'ambiance de « La belle époque », le temps d'un film interprété, entre autre, par Daniel Auteuil et Guillaume Canet et au terme duquel le cinéma Le Régent de Jeumont a offert une sympathique collation.



ANIMATIONS AUTOUR DU LIVRE

L'association « Chat lit, chat dit » a rendu visite aux enfants des Marpinioux qui, pour la circonstance, se sont retrouvés à la médiathèque « L'Oiseau-Lyre » avec leurs parents.

Accueillie par Mmes Monique Nicol, adjointe, et Alda Delplanche, conseillère déléguée, l'animatrice Muriel Bouillez a raconté de jolis contes aux enfants, qui n'ont pas hésité à participer de manière interactive.

Devant le succès de cette initiative, il est prévu de la reconduire prochainement.

PLACE AU JEU, PLACE AUX JEUNES

Profitant de la présence de la surface macadamisée du terrain de basket de la place communale, nous avons fait installer deux panneaux multisports dotés de filets.

Ce terrain de jeu permettra ainsi aux jeunes et aux moins jeunes de pratiquer le basket, le foot ou le handball aux jours et heures de leur choix sans avoir besoin de s'inscrire dans un club.



NOEL AU GROUPE SCOLAIRE



Après la distribution des cougnoles aux élèves de l'école Fostier, le Père Noël s'est rendu à la maternelle où les enfants l'avaient invité, de même que les élus.

Les hôtes ont été accueillis avec une série de chants d'hiver.

Après ce moment en chansons, le Père Noël a appelé chaque enfant pour lui offrir un jouet éducatif, une cougnole et des chocolats.

L'après-midi, les primaires sont allés au cinéma le Régent de Jeumont et le lendemain, les maternelles ont pu plonger dans le monde imaginaire du « Bonhomme de Neige », un spectacle écrit par la compagnie « Pois de Senteur ».

NOEL AUX EHPAD

Comme chaque année à l'approche des fêtes de fin d'année, le maire, accompagné de Mmes Nicol et Delplanche, s'est rendu à l'EHPAD Schweitzer de Jeumont pour rencontrer les marpen-tois qui y séjournent avant de rejoindre SAMARA, l'EPHAD de la commune, où les attendait l'ensemble des pensionnaires.

La Vie du Village : Vitesse

Nous avons demandé aux services du Département de faire un comptage durant deux jours sur deux voies départementales traversant la commune : la rue Victor Hugo et la rue Jean-Marie Carion (route de Boussois)

Rue Victor Hugo : 2700 véhicules / jour dont 302 en excès de vitesse (11 %)

Après avoir rencontré les représentants du Département et de la CAMVS, nous avons lancé une consultation auprès des riverains incluant les habitants du quartier Delbreil et de la résidence Pierre Mendes-France. Les nombreuses réponses qui nous sont remontées sont unanimes pour installer des « STOP » rue Victor Hugo.

Ce dispositif, installé par les services de la CAMVS, devra être soumis au conseil municipal pour prise en charge de la dépense facturée par cette structure.

Au-delà de cette mesure, nous avons missionné la CAMVS pour créer plus loin, d'une part un rétrécissement de chaussée (une « écluse ») et d'autre part, étudier la faisabilité d'emplacements de stationnement sur la chaussée (libérant par la même occasion les trottoirs).

Rue Jean-Marie Carion : 11 686 véhicules / jour dont 2198 en excès de vitesse (19 %)

Au-delà des contrôles « radar » demandés aux services de police, une réflexion est en cours pour « casser » la vitesse sur cet axe en ligne droite.

Rue Salengro (Voie intercommunale)

Les riverains constatent majoritairement que le ralentisseur a réglé en partie le problème de la vitesse mais, pour une partie d'entre eux, se plaignent des dégradations commises sur leurs véhicules par le passage encore trop rapide de certains véhicules et notamment des poids lourds qui ne respectent pas la limitation de tonnage (6 tonnes).

Des contrôles de police sont demandés en ce sens.

L'idée d'un stationnement alterné n'a pas recueilli l'assentiment d'une majorité de riverains mais une rencontre avec une partie d'entre eux a permis d'adresser plusieurs remarques à l'agglomération :

Voici ces remarques et la réponse des services de l'Agglomération.

1°) Lorsqu'une voiture est arrêtée au « stop » à hauteur de la cité, le passage piéton se trouve juste derrière la voiture, mais si c'est un camion ou un tracteur, le passage piéton se trouve sous le véhicule.

Nous avons étudié ce carrefour, nous ne pouvons pas déplacer le stop car il n'y aura plus assez de visibilité. Déplacer le passage piéton est possible mais il sera trop éloigné du croisement et de ce fait les piétons ne l'utiliseront que très peu. Je vous confirme que ce dernier est conforme et que les piétons ne sont pas prioritaires tant qu'ils ne sont pas engagés sur le passage.

2°) La « ruelle » Tilmant en sens unique : demande faite par un riverain de deux miroirs pour sortir de cette rue et d'un panneau indiquant l'interdiction aux plus de 6 tonnes.

Concernant les miroirs, pour que ceux-ci puissent être posés et conformes à la réglementation, il convient de modifier le carrefour.

Les miroirs de courtoisie en domaine public se posent selon des règles bien définies.

En agglomération, le miroir doit être considéré comme un palliatif et n'être utilisé que si les travaux nécessaires à l'amélioration de la visibilité ne peuvent être réalisés.

Un miroir peut alors être utilisé sous réserve que les conditions suivantes soient remplies notamment la mise en place d'un régime de priorité avec obligation d'arrêt « STOP » sur la branche du carrefour où les conditions de visibilité sont réduites.

Au vu de la configuration de la sortie de la rue Tilmant, cela apparaît compliqué car tout d'abord c'est un cédez le passage, de plus il y a un trottoir entre le cédez le passage et la voie principale.

En ce qui concerne, l'interdiction 6 tonnes, nous vous proposerons un fonds de concours dans le courant du mois de janvier. Un arrêté sera nécessaire.

3°) Le panneau interdiction au plus de 6 tonnes n'existe plus en haut de la rue (en venant du Watisart).

Nous prévoyons de le remplacer prochainement, pourrions nous svp avoir l'arrêté correspondant.

4°) Il n'existe pas de panneau de pré-signalisation face à Proxi (les camions s'engagent et c'est trop tard).

Un devis dans le cadre du fonds de concours sera transmis dans le courant du mois de Janvier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2019



AMENAGEMENT TROTTOIRS RUE DELBREIL

Suite à la réhabilitation du 62 rue Delbreil, à angle de la rue Albert Camus, l'assemblée vote la réfection d'une partie du trottoir attenant à ce logement et actuellement en très mauvais état, pour un montant estimé à 478,54 € répartis pour moitié entre la commune et la CAMVS dans le cadre des fonds de concours.

AMENAGEMENT DE BORDURES AVENUE LEON JOUHAUX

Suite aux fréquentes inondations dont sont victimes les habitants du 16 avenue Léon Jouaux (giratoire), le conseil décide un aménagement de bordures à cet endroit dans le cadre du schéma de mutualisation avec l'agglomération qui réalisera les travaux pour un coût estimé à 422,26 €, pris en charge par la commune.

PRE FLEURI

Suite à un désistement pour le dernier lot du lotissement du Pré-Fleuri, l'assemblée abroge la délibération correspondante et mandate le maire pour signer avec un nouvel acheteur, de Maubeuge, pour le montant voté par l'assemblée, à savoir 30 180 € TTC.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS (6-16 ans) DE FEVRIER 2020

Le conseil décide de reconduire les tarifs de l'an dernier pour le centre de loisirs des vacances d'hiver qui se déroulera du 17 au 28 février 2020.

AVANCEMENTS DE GRADE

Deux agents des ateliers, actuellement adjoints techniques, remplissent les conditions d'ancienneté pour prétendre au grade d'adjoint technique principal 2^e classe.

Le conseil donne son accord et décide la création d'un poste d'adjoint technique principal puisqu'un poste équivalent se libère fin décembre.

Le conseil vote la suppression concomitante de deux postes d'adjoints techniques.

MODIFICATIONS BUDGETAIRE

Sur proposition de M. Lavielle, adjoint aux finances, le conseil vote le transfert de 21 000 € du compte 6615 au compte 60613 et 7000 € du compte 6615 au compte 6068.

SUBVENTION CCAS

Le conseil vote une subvention annuelle de 16 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

CONVENTION ILLUMINATIONS DE NOEL

Le conseil mandate le maire pour signer la convention avec la CAMVS relative à l'utilisation de ses supports pour l'installation des illuminations de Noël.

RECENSEMENT 2020

Dans le cadre du recensement qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020, le conseil décide :

- de nommer M. Stéphane Driguet comme coordonnateur communal.
- de recruter huit agents recenseurs (dont deux suppléants) pour les 1300 logements de la commune.
- de fixer la rémunération des agents recenseurs sur une base tarifaire encourageant le recensement par internet :

- * Participation formations : 50 € par séance (deux séances obligatoires)
- * Tournée de reconnaissance : 60€
- * Feuille logement : 1,50€
- * Bulletin individuel : 0,75€
- * Dossier d'adresse collective: 1,50€
- * Fiche de logement non enquêté : 0,50€
- * Prime de 40 € pour une part égale ou supérieure à 55 % pour les procédures par internet.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'AGGLOMERATION

Suite à la décision de la CAMVS de prendre la compétence facultative « création, développement et gestion d'équipements (publics) structurants, permettant notamment le développement des circuits courts et / ou des circuits de proximité sur le territoire », et sur la base d'un échange avec l'Agglo précisant que l'équipement structurant évoqué faisait référence à une éventuelle « cuisine centrale », une majorité du conseil estime ne pas avoir d'informations suffisantes et décide de s'abstenir.

ESPACE DES HABITANTS

« Pour quelles raisons manque-t-il une guirlande à la rue Jean-Baptiste Lebas ? »

La tendance, pour des raisons de sécurité (en cas de rafales de vent), est de remplacer les guirlandes traversant les voies par des motifs fixés à chaque poteau.

Encore faut-il que le poteau intègre un dispositif de connexion, ce qui n'est pas toujours le cas.

Ainsi, rue Jean-Baptiste Lebas, la CAMVS a remplacé un poteau par un équipement neuf ne comportant pas de dispositif de raccordement.

Une autre anomalie a été constatée au giratoire : un motif en état de fonctionnement dans nos ateliers ne s'éclaire pas lorsqu'il est fixé et raccordé au poteau. Le problème vient donc du poteau et a été signalé aux services de la CAMVS.

« Pour quelle raison certains aménagements de trottoirs sont partagés entre la commune et la CAMVS et que d'autres sont entièrement à la charge de la commune ? ».

Auparavant, nous étions sur la règle des 50 /50.

Depuis quelques mois, les élus de la CAMVS ont fait le choix de ne plus intervenir financièrement sur les voies départementales et de ne participer (à hauteur de 50 %) que sur les voiries communales transférées à l'intercommunalité.

« Qu'est-ce qu'un lieutenant de louveterie ? »

Nommé par le préfet, c'est un conseiller technique et bénévole de l'Etat pour les problèmes de gestion de la faune sauvage, notamment la régulation des animaux nuisibles et la destruction, dans l'intérêt public, de ceux susceptibles d'occasionner des dégâts.

Il est également habilité à rechercher et à constater les infractions de chasse, en raison de la nécessité d'intensifier la lutte contre le braconnage.

Dans l'arrondissement d'Avesnes, il y a trois lieutenants de louveterie.

Pour le canton de Maubeuge (donc Marpent), il s'agit de M. Jean-Claude BONIN (par ailleurs maire de Locquignol).

MRS

Mes Remboursements Simplifiés



**N'attendez plus,
utilisez votre voiture !**

Votre médecin vous prescrit un véhicule sanitaire ou un taxi. Si votre état de santé le permet, **vous pouvez utiliser à la place votre véhicule personnel.**



En 3 clics, vos frais de transport remboursés en moins d'une semaine.

rendez-vous sur :

mrs.beta.gouv.fr



beta.gouv.fr

CLUB MAJEUR

Il se réunit désormais en mairie, dans la salle du conseil, les 1er et 3^e mercredis du mois.

AG DES CYCLOS

Le Président Michel Delmotte a fait un état de la situation du club comptant une vingtaine d'adhérents et rappelé les règles de sécurité.

Jean-Pierre Delaique a énuméré la liste des sponsors du club avant que la secrétaire, Mme Martine Salaets, récapitulait les actions de l'année.

La trésorière, Mme Agnès Delmotte, dans son rapport financier, a confirmé la bonne santé de l'association tandis que M. Houssière a présenté les différentes facettes de la Fédération Française de Cyclotourisme.

Enfin, M. José Massart a présenté son périple de 3300 kilomètres dans le cadre de Vel'Europe, périple qui l'a mené (en vélo bien sûr) de Barcelone à Dunkerque en passant par l'Irlande et Londres.

Le maire, pour conclure, s'est félicité de l'implication du club dans la vie locale.



STADE DES CHEMINOTS

Le revêtement de l'esplanade située juste devant les bâtiments du Stade des Cheminots, qui était très dégradé, a été entièrement refait et des mains courantes, sécurisant les escaliers permettant l'accès au terrain, ont été installées.

SAINTE CECILE

C'est dans une église comble que l'harmonie communale s'est produite à l'occasion de la Fête de sa Sainte patronne.

A l'occasion du 150^e anniversaire de la mort d'Hector Berlioz, la phalange marpentoise, sous la baguette de Ludovic Damiens, a interprété « Episode de la vie d'un artiste », avant de jouer Mario Burki, puis Robert W. Smith, pour terminer par l'« Ouverture de Candide » de Léonard Bernstein.

Après le concert, vint la cérémonie de remise des médailles et des diplômes dans la salle d'honneur de la mairie, à l'issue de laquelle le maire souligna le chemin parcouru depuis 1885, date de la création de l'Harmonie, tant en termes de compétences que des animations proposées sur la commune.

Les musiciens se sont ensuite retrouvés pour leur traditionnel repas dans une ambiance chaleureuse.



LES DYNAMIQUES

Le club de gym senior « les Dynamiques », animé par Mme Marie-Christine Maddaleno, avait invité les enfants de la grande section de la maternelle à partager un moment dans la salle de sports pour leur faire découvrir quelques jeux et mouvements, en même temps que les membres du club.

M. Painchart, directeur du groupe scolaire, était présent et a pu constater le succès de cette rencontre intergénérationnelle.

BOUM DES AINES

La « boum des aînés » organisée par le Comité des Anciens avait réuni moins de monde qu'à l'accoutumée, mais cela n'a pas empêché les personnes présentes de passer un moment agréable sur la piste de danse ou de se restaurer au stand « pâtisseries maison » proposées par les bénévoles de l'association.

C'est à Sylvie Danel que fut décerné le titre de « catherinette » avant que le Président, Jean-Marc Tilmant, et Bernard Hutin organisent la tombola dotée de nombreux lots.

MARCHE DE NOEL

Le marché de Noël des Amis du Moulin se déroulant toujours au début décembre, on a toujours plus de probabilité d'y croiser en réalité le Saint-Nicolas, devenu un habitué des lieux, au point que, cette année, il avait eu la drôle d'idée de troquer son âne contre un burlesque acolyte dont les facéties n'ont pas manqué d'amuser les visiteurs.

Les exposants, de même que le Président, Hervé Nicol, et son équipe, avaient toutes les raisons d'être satisfaits au vu de l'affluence tout au long du week-end, et de la quantité de cadeaux et de crêpes vendus.

NOEL DU FOOT

Le Football-Club avait sollicité cette année la famille Albus, cirque marpentois, pour se produire dans la salle des fêtes.

Les jeunes footballeurs ont passé un moment très agréable, découvrant les acrobaties et les numéros des clowns de ce cirque familial avant de partager le goûter de Noël.

En soirée, les équipes seniors et féminines étaient conviées à se retrouver avec leurs sponsors et une délégation d'élus pour le traditionnel pot de fin d'année.

ATHLETISME

Lucas GUERRIER (minime), termine 3ème aux Championnats du Nord des épreuves combinées à Liévin

Il a conclu la compétition en remportant la mythique épreuve redoutée par les décathloniens : le 1000m

Sur le site des verreries de Fourmies, les Marpentois Lucas et Lilou Guerrier (ESA 59) se sont distingués puisque Lucas termine 3e chez les minimes et Lilou termine 2^e chez les poussines.

La Municipalité de MARPENT organise un voyage au SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Samedi 29 Février 2020
Voyage en car Grand Luxe
Départ de MARPENT à 6h30
Retour vers minuit

PARIS

Porte de
Versailles

Voyage et
entrée inclus
dans le prix



Mairie de MARPENT
Voyage au Salon de l'Agriculture
Le 29 Février 2020
Tarifs MARPENTOIS
Adulte: 22 Euros
Enfant de 6 à 12 ans: 15 Euros
Enfant moins de 6 ans: 6 Euros
1/2 tarif pour les bénéficiaires
du CCAS

**Renseignements et
inscriptions à l'accueil
de la Mairie jusqu'au
22 Février 2020**

Mairie de MARPENT
Voyage au Salon de l'Agriculture
Le 29 Février 2020
Tarifs EXTERIEURS
Adulte: 28 Euros
Enfant de 6 à 12 ans: 19 Euros
Enfant moins de 6 ans: 8 Euros

Concert du Nouvel An

2020

HAPPY NEW YEAR

Dimanche 26 janvier 2020

16h00 - Salle des fêtes de Marpent

1ère Partie par l'Orchestre d'Harmonie de Marpent

2ème Partie par l'Orchestre Fanfare de Pont-sur-Sambre



Entrée gratuite
Petite restauration
sur place



Groupe Scolaire Fostier-Lacorre
Rue de la Mairie - 59164 Marpent
☎ 03 27 39 65 66
M. Painchart 06 07 06 23 63

samedi 8 février 2020 à partir de 19 heures

Salle des fêtes de Marpent



Au menu : COUSCOUS FROMAGE PATISSERIE CAFE

Prix adulte : 18,00€ (couscous poulet/merguez/mouton) Prix enfant : 10,00€ (couscous poulet)

L'équipe éducative,

Les bénéfices serviront à financer la classe verte des CM1 et CM2

Bordereau de réservation Repas dansant du samedi 8 février 2020 à compléter et à remettre à l'Ecole Fostier accompagné du règlement : (Chèque à l'ordre de : OCCE 2176 Marpent Fostier) pour le 31 janvier 2020 dernier délai.
M/Mme..... participent au repas dansant du 8 février 2020 à la Salle des fêtes de Marpent et réservent repas adultes à 18 € repas enfants à 10 € soit un montant total de€
Renseignements au 06 07 06 23 63 ou au 03 27 39 65 66 aux heures de classe.

le FC MARPENT
organise un
REPAS DANSANT

le 16
FEVRIER
2020

SALLE DES FETES

Renseignements au :

06 81 91 30 67 (M. DELVALLEE Jean-Jacques)

06 46 79 23 36 (M. ALLA Christian)

06 73 45 28 00 (M. DEBAIL Jean-Claude)

MARPENT

SALLE DES FÊTES

Le 7 mars

ENTREE

15 €

ASSIETTES ANGLAISE ET SON
ACCOMPAGNEMENT
campagnard

Une
Farandole de desserts

À
Partir de
19 h

KARAOKE NIGHT

Avec
christelle

RESERVATIONS

Au local du comité des anciens

Du lundi 24 février au mercredi 4 mars
De 14 h à 18 h

Tel: 06/52/98/02/68 OU 06/25/07/98/99 OU 06/25/89/65/46



Les D'JOUEUX d'CARTES MARPENTOIS

organisent à la salle des Fêtes de Marpent le

SAMEDI 14 MARS 2020
un **Repas Dansant de 12h à 18h**

**MARPENT
SPORT LOISIRS**



**Organise son Repas Dansant
le Samedi 21 Mars 2020**

Au Menu :



Spaghetti à la Bolognaise

Fromage

Tarte

Café

Repas adulte : 17€ X €
Repas adulte sans porc : 17€ X €
Repas enfant* : 9,00€ X €
Repas enfant* sans porc : 9,00€ X €
Total = €

Réservation payante avant le 10 mars 2020
Au stade du bel air lors des entraînements le
mercredi et le samedi de 14h00 à 18h00
Ou au 13 avenue du bel air.

* enfant de moins de 12 ans

Le Samedi 21 Mars 2020
à la Salle Municipale de Marpent



La soirée sera animée par *Eden Sound System*

Ouverture des portes à 19h00



Panneaux Multi-Sport



Intervention du Département sur la RD 649

SAMEDI 28 MARS 2020

Salle des Fêtes de
MARPEMPT à 19h00

**Soirée
Bavaroise**

ou Assiette Anglaise

Fromage

Tarte maison

16€50 / adulte
8€ / enfant

INSCRIPTIONS :

13 et 20 mars

19h15 à 20h00

Salle de musique MARPEMPT

Photos



Colis des aînés



La catherinette (Comité des Anciens)



Téléthon dimanche



Harmonie / Ste Cécile



Esplanade du stade des cheminots



Rampes de sécurité

Photos



Amis du Moulin ; Marché de Noël



Le Père Noël en maternelle



Père Noël en maternelle



L'éléphant de M. Albus (Noël du Foot)



Spectacle Noël en maternelle



Visite Noël Samara